Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261119-TE_CS01_2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

DELIBERATION

Du Jeudi 19 novembre 2026
***Date convocation* : 09/11/2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le neuf novembre 2026, s'est réuni, le jeudi dix-neuf novembre deux mille vingt-six à 18h30, à CHATEAUBOURG.

Nombre de délégués :	**37**	**Nombre de délégués présents :**	**26**
Quorum :	**19**	**Nombre de pouvoirs :**	**2**

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :
M. Daniel BALLUAIS (Smictom PDF), M. Olivier BARBETTE (Smictom PDF), M. Dominique FROC (Smictom PDF), M. Hervé GILLARD (Smictom PDF) M. Alain GUINNEBAULT (Smictom PDF), M. Claude HERVE (Smictom PDF), M. Rémy LEBANSAIS (Smictom PDF), M. Manuel RIBEIRO (Smictom PDF) ;
Mme Chrystèle BRUNARD (Smictom PDV), Mme Kristelle JUILLET (Smictom PDV), M. François LE MERLUS (Smictom PDV), M. Philippe LEGAY (Smictom PDV), M. Jean-Luc LEVESQUE (Smictom PDV),
M. Frédéric CLERMONT (Smictom SE35), M. François-Xavier DE BLIGNIERES (Smictom SE35), M. Jérémie DROUILLE (Smictom SE35), M. Patrice EON (Smictom SE35), M. Lionel LE MIGNANT (Smictom SE35), Mme Sabrina LEGGERI (Smictom SE35), M. Melaine MORIN (Smictom SE35), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (Smictom SE35), M. Patrick ROBERT (Smictom SE35).

Délégués suppléants : M. Jean-François BUFFET (Smictom PDF) remplace Mme Mélanie MONTEMBAULT (DT Smictom PDF), Mme Françoise HEULOT (Smictom SE35) remplace Mme Fabienne BELLOIR (DT Smictom SE35), M. Eric PERCHAIS (Smictom SE35) remplace M. Antoine DURAND (DT Smictom SE35), M. Gilles THOMAS (Smictom SE35) remplace Mme Patricia LE GOFF (Smictom SE35).

Pouvoir : M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF) donne pouvoir à M. BALLUAIS (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV) donne pouvoir à M. LEVESQUE (Smictom PDV)

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF), Mme Mélanie MONTEMBAULT (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV), M. Bernard FERRAND (Smictom PDV), M. Nicolas PASDELOU (Smictom PDV), Mme Fabienne BELLOIR (Smictom SE35), M. Antoine DURAND (Smictom SE35), M. Ludovic LE SQUER (Smictom SE35), M. Bruno LINNE (Smictom SE35), M. Bruno VETTIER (Smictom SE35), Mme Virginie HATTE (Smictom PDF), M. Ronan SALAUN (Smictom PDF), Mme Christelle TEXIER (Smictom PDF), Mme Chrystèle NOEL (Smictom PDV), M. Jean-Michel PINARD (Smictom PDV), M. Bernard BOUFFARD (Smictom SE35), M. Stéphane DOUABIN (Smictom SE35), M. Jean-Yves LEBLANC (Smictom SE35),

Secrétaire de séance : M. François LE MERLUS (Smictom PDV)

Lionel LE MIGNANT
PRESIDENT
23 nov. 2026

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261119-TE_CS01_2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

COMITÉ SYNDICAL 19 novembre 2026

DELIBERATION N°TE CS01

1.1 Marchés Publics

OBJET : Marché de traitement/valorisation des déchets verts (26TE54) : attribution des 3 lots

Mme Kristelle JUILLET, Vice-Présidente « Valorisation collecte sélective et déchèterie », expose :

En prévision de la fin du marché de traitement des déchets verts du secteur du SMICTOM Sud Est 35 et SMICTOM des Pays de Fougères, une nouvelle procédure d'appels d'offres ouvert européen a été lancée pour le traitement de ce flux.

PROCEDURE DE MARCHE :

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande mono attributaire avec des quantités maximum.

Il porte sur le traitement et la valorisation des déchets verts » issus des déchèteries du SMICTOM Sud Est 35 et du SMICTOM des Pays de Fougères, dans des sites agréés et conformes à la réglementation en vigueur.

Il comprend 3 lots, chacun des lots formant un marché et fonctionnant de manière indépendante :

1. Valorisation des déchets verts bruts de 4 déchèteries du territoire du SMICTOM Sud Est 35
2. Valorisation des déchets verts bruts de 2 déchèteries du territoire du SMICTOM Sud Est 35
3. Valorisation des déchets verts bruts de 9 déchèteries du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères

Aucune variante n'est autorisée

- Date de publication : 18 septembre 2026
- Date de remise des offres : 2 novembre 2026 à 12h00.
- Montant estimatif du marché : 377 000 € HT

DUREE DU CONTRAT :

Le présent contrat est passé pour une durée initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2027. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 6 mois.

ANALYSE DES OFFRES :

Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant sont les suivants :

1- Prix des prestations (40/100)
2- Valeur technique (60/100)

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261119-TE_CS01_2026-DE

Considérant que la Commission d'Appel d'offres, réunie le jeudi 19 novembre 2026 à 17h30, déclarant les candidatures et les offres recevables :
Lot 1 : VEOLIA AGRICULTURE France
Lot 2 : VEOLIA AGRICULTURE France, LES RECYCLEURS BRETONS – ETABLISSEMENT BLEU VERT – PAPREC GRAND OUEST
Lot 3 : ENTRETIEN VALORISATION DES ACCOTEMENTS - EVA

Lot 1 : Valorisation des déchets verts bruts de 4 déchèteries du territoire du SMICTOM Sud Est 35

Critères	VEOLIA AGRICULTURE FRANCE
Prix des prestations/40	40,00
Valeur technique/60	60,00
TOTAL NOTE	**100,00**

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir l'offre de la Société VEOLIA AGRICULTURE FRANCE pour le lot 1, offre financièrement et techniquement adaptée.

Lot 2 : Valorisation des déchets verts bruts de 2 déchèteries du territoire du SMICTOM Sud Est 35

Critères	VEOLIA AGRICULTURE FRANCE	LES RECYCLEURS BRETONS – ETABLISSEMENT BLEU VERT – PAPREC GRAND OUEST
Prix des prestations/40	40,00	32,13
Valeur technique/60	40,27	60,00
TOTAL NOTE	**80,27**	**92,13**
Classement	2	1

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir l'offre des Recycleurs bretons pour le lot 2, offre financièrement et techniquement la plus adaptée.

Lot 3 : Valorisation des déchets verts bruts de 9 déchèteries du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères

Critères	ENTRETIEN VALORISATION DES ACCOTEMENTS - EVA
Prix des prestations/40	40,00
Valeur technique/60	60,00
TOTAL NOTE	**100,00**

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir l'offre de la Société EVA pour le lot 3, offre financièrement et techniquement adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA SIGNATURE DU MARCHE AVEC LE CANDIDAT RETENU PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE LOT 1, 2 ET 3.

Au vu des éléments présentés,

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261119-TE_CS01_2026-DE

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **DE RETENIR**
  - **Pour le lot 1 « Valorisation des déchets verts bruts de 4 déchèteries du territoire du SMICTOM Sud Est 35 », l'offre proposée par la Société VEOLIA AGRICULTURE France, offre techniquement et financièrement adaptée,**
  - **Pour le lot 2 « Valorisation des déchets verts bruts de 2 déchèteries du territoire du SMICTOM Sud Est 35», l'offre proposée par les Recycleurs bretons, offre techniquement et financièrement adaptée,**
  - **Pour le lot 3 « Valorisation des déchets verts bruts de 9 déchèteries du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères», l'offre proposée par la Société EVA, offre techniquement et financièrement adaptée,**

- **D'AUTORISER le Président, ou son représentant à signer et notifier le marché de traitement/valorisation des déchets verts une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 6 mois, ainsi que tous documents s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution :**
  - **Pour le lot 1 avec la société VEOLIA AGRICULTURE France, pour un montant estimé à 45 500€ HT par an**
  - **Pour le lot 2 avec les Recycleurs bretons, pour un montant estimé à 83 145 € HT par an**
  - **Pour le lot 3 avec la Société EVA, pour un montant estimé à 161 778 € HT par an**

Présents : 26
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 28
Nombre de voix pour : 28
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
M. LE MIGNANT Lionel